

Version 6
Date de révision :
23/03/2015
Page 1 / 12

Conformément au règlement REACH (CE) N° 1907/2006

1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE ET DE LA SOCIETE/ENTREPRISE

1.1. Identificateur de produit

Nom du produit Eau de javel à 4,8% de chlore actif nature

Nom chimique Mélange aqueux d'hypochlorite de sodium à 4,8 % de chlore actif

No. CAS -

No. EC -

No. Index -

No. d'enregistrement

REACH

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées Produit pour le blanchiment, la désinfection et la désodorisation

Utilisations

déconseillées

Non disponible

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Nom ETS PINTAUD

Adresse Rue Maurice Pintaud,

16230 MANSLE

Téléphone +33 (0) 5 45 22 43 21

Fax +33 (0) 5 45 22 43 25

Email de contact HPintaud@wanadoo.fr

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Téléphone + 33 (0)1 45 42 59 59 INRS/ORFILA (France)

2. IDENTIFICATION DES DANGERS

2.1. Classification du mélange

2.1.1. Classification du mélange selon la directive 1999/45/CEE (DPD)

Non classé comme dangereux selon la directive 67/548/EC

2.1.2. Classification du mélange selon le règlement CLP ((CE) No. 1272/2008)

Met. Corr. 1 H290 Peut être corrosif pour les métaux Skin Irrit. 2 H315 Provoque une irritation cutanée.



Version 6 Date de révision : 23/03/2015 Page 2 / 12

Conformément au règlement REACH (CE) N° 1907/2006

Eye Damage 1 H318

H318 Provoque des lésions oculaires

Aquatic Chronic 2

H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes

à long terme.

2.2. Eléments d'étiquetage selon le règlement CLP ((CE) No. 1272/2008)

Composants dangereux qui doivent être listés sur l'étiquette :

N° dans l'annexe : 017-011-00-1 Hypochlorite de sodium

Pictogrammes de danger





Mention d'avertissement

Danger

Mentions de danger

H290 Peut être corrosif pour les métaux H315 Provoque une irritation cutanée.

H318 Provoque des lésions oculaires

H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes

à long terme.

Conseils de prudence –

généraux

P101 En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient

ou l'étiquette.

P102 Tenir hors de portée des enfants.

P103 Lire l'étiquette avant utilisation

Conseils de prudence – Prévention

P264 se laver soigneusement les mains après manipulation

P273 Éviter le rejet dans l'environnement.

P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un

équipement de protection des yeux/ du visage.

Conseils de prudence – Intervention

P302 + P352 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU : laver abondamment à

l'eau et au savon

P305 + P351 + P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées.

Continuer à rincer.

P310 Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin

P391 Recueillir le produit répandu

Conseils de prudence – Stockage



Version 6 Date de révision : 23/03/2015 Page 3 / 12

Conformément au règlement REACH (CE) N° 1907/2006

Conseils de prudence – Elimination

P501 Éliminer le contenu/récipient conformément aux prescriptions locales

pour l'élimination des déchêts ménagers

Eléments d'étiquetage supplémentaires

EUH206 Attention! Ne pas utiliser en combinaison avec d'autres produits.

Peut libérer des gaz dangereux (chlore).

2.3. Autres dangers

Aucun

3. COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES INGREDIENTS

Mélange aqueux d'hypochlorite de sodium à 4,8 % de chlore actif

Nom	No. CAS	No. EC	No. index	%	Numéro d'enregistrement REACH	Classification selon le dossier d'enregistrement
Hypochlorite de sodium	7681-52-9	231-668-3	017-011-00-1	4.8%	01-2119488154-34- XXXX	Non classé Met. Corr. 1; H290 Skin Corr. 1B; H314 Eye Damage 1; H318 STOT SE 3; H335
						Aquatic Acute 1; H400 Aquatic Chronic 1; H410 Facteur M (aigu) = 10

La classification du mélange dépend du pourcentage de Chlore Actif.

4. PREMIERS SECOURS

4.1. Description des premiers secours

Général Appeler un centre antipoison ou un médecin en cas de malaise.

En cas d'inhalation Transporter la victime à l'extérieur à l'air libre et la maintenir au repos.

En cas de contact avec

la peau

Laver abondamment à l'eau et au savon. En cas d'irritation cutanée:

consulter un médecin.

En cas de contact avec

les yeux

Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement



Version 6 Date de révision : 23/03/2015 Page 4 / 12

Conformément au règlement REACH (CE) N° 1907/2006

enlevées. Continuer à rincer. Si l'irritation oculaire persiste: consulter un

médecin.

En cas d'ingestion Ne pas faire vomir. Rincer la bouche avec de l'eau en grande quantité et

consulter un médecin.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Yeux et peau Possibilité d'irritation des yeux et des muqueuses en l'absence de rinçage

immédiat.

Inhalation En cas de mélange avec les acides ou l'ammoniaque, risque de gène

respiratoire par inhalation.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traiter symptomatiquement

5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

5.1. Moyens Mélange ininflammable.

d'extinction Appropriés : Eau pulvérisée. A choisir aussi en fonction du type d'incendie

environnant.

Inappropriés : Non connu

5.2. Dangers particuliers résultant

de la substance ou du

mélange

Pas de risques spécifiques, mais favorise la combustion des produits

combustibles.

5.3. Conseils aux pompiers

En cas d'incendie à proximité, retirer les conteneurs exposés. Refroidir les récipients / réservoirs par pulvérisation d'eau. Porter un appareil

respiratoire autonome et une combinaison complète de protection contre

les produits chimiques.

6. MESURES A PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation. Traitement spécifique (voir les instructions sur cette étiquette). Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/ du visage. Assurer une ventilation adéquate. En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Éviter le rejet dans l'environnement. Ne laissez pas le produit de pénétrer dans les égouts ou les eaux superficielles. Endiguer et absorber sur un matériau inerte.

6.3. Méthodes et Récupération: Recueillir le liquide à l'aide d'un matériel absorbant non



Version 6 Date de révision : 23/03/2015 Page 5 / 12

Conformément au règlement REACH (CE) N° 1907/2006

matériel de confinement et de nettoyage combustible (terre absorbante, sable...) dans des récipients adaptés en vue

de l'élimination des déchets.

Neutralisation: Neutraliser l'eau contaminée avec une solution de

thiosulfate de sodium.

6.4. Référence à d'autres sections

Voir section 1 pour le contact en cas d'urgence.

Voir section 8 pour les EPI.

Voir section 13 pour l'élimination des déchets.

7. MANIPULATION ET STOCKAGE

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Eviter tout contact avec la peau, les yeux. Eviter l'inhalation du produit. Se laver soigneusement après manipulation. Ne pas transvaser dans un emballage alimentaire. Utiliser le mélange dilué seul dans l'eau froide. Ne pas mélanger avec d'autres produits en particuliers acides (ex : détartrants). Remarque : le produit pur peut endommager les vêtements.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles Conserver hors de la portée des enfants.

Conserver dans un endroit frais à l'abri de la lumière et du soleil. Ne pas entreposer auprès de produits oxydants ou acides

incompatibilités

Conserver dans l'emballage d'origine.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Se référer à la section 1 pour les utilisations identifiées.

8. CONTROLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

8.1. Paramètres de contrôle

Limites d'exposition connues (du produit de décomposition chlore):

INRS (FR, 2008) VLE: 0,5 ppm / 1,5 mg/m³

ACGIH (US, 2007) TWA: 0,5 ppm ACGIH (US, 2007) STEL: 1 ppm

8.2. Contrôles de l'exposition

Contrôles techniques appropriés

Assurer une ventilation adéquate, surtout dans les endroits clos.

Mesures de protection individuelle

<u>Protection des yeux</u>: En cas de manipulations de quantités importantes, le port de lunettes adaptées est conseillé.

<u>Protection des mains</u>: En cas de manipulations de quantités importantes, le port de gants adaptés est conseillé.

<u>Protection respiratoire</u>: En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié.

Mesures d'hygiène: Ne pas manger, boire ou fumer pendant l'utilisation.



Version 6
Date de révision :
23/03/2015
Page 6 / 12

Conformément au règlement REACH (CE) N° 1907/2006

Tenir le produit à l'écart des aliments et des boissons. Laver les vêtements contaminés avant réutilisation.

Risques thermiques: non applicable

Contrôles liés à la protection de l'environnement

Eviter le rejet dans l'environnement

9. PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Etat physique Liquide

Couleur Jaune transparent

Odeur Caractéristique de Javel

Seuil olfactif Non disponible

pH > 11,5

Point de fusion/ Point

de congélation

Non disponible

Point d'ébullition Non applicable

Point éclair Non applicable

Taux d'évaporation Non disponible

Inflammabilité Non inflammable

Limites supérieures/

inférieures

d'inflammabilité ou limites d'explosivité Non applicable

Pression de vapeur Non disponible

Densité de vapeur Non disponible

Densité relative environ 1,07 à 20°C

Solubilité dans l'eau Solubilité totale dans l'eau



Version 6
Date de révision :
23/03/2015
Page 7 / 12

Conformément au règlement REACH (CE) N° 1907/2006

Dans d'autres solvants Soluble dans le méthanol, l'alcool isopropylique, les hydrocarbures chlorés,

le toluène.

Coefficient de partage:

n-octanol/eau

Non applicable

Température d'auto-

inflammabilité

Non applicable

Température de décomposition

Non disponible

Viscosité Similaire à celle de l'eau

Propriétés explosives Non applicable

Propriétés comburantes

Non comburant

9.2. Autres informations

Aucune

10. STABILITE ET REACTIVITE

10.1. Réactivité Réagit avec les acides, les oxydants, les réducteurs.

10.2. Stabilité chimique

Stable dans les conditions normales d'utilisation et de stockage. Sensible à

la température.

10.3. Possibilité de

réactions dangereuses

Avec les acides : au contact d'un acide dégage un gaz toxique (chlore).

Avec certains oxydants, tels que l'acide trichlorocyanurique et ses sels sous

forme solide.

Avec des produits réducteurs : ammoniaque et dérivés azotés.

10.4. Conditions à

éviter

Exposition à des températures élevées.

10.5. Matières incompatibles

La plupart des métaux, les acides, les oxydants et les réducteurs.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Chlore (en cas de mélange avec des produits acides)

11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

11.1. Informations sur les effets toxicologiques



Version 6 Date de révision : 23/03/2015 Page 8 / 12

Conformément au règlement REACH (CE) N° 1907/2006

Toxicité aiguë LD₅₀ (orale, male) = 1100 mg/kg bw Basé sur chlore actif (sodium

hypochlorite 12.5% CA)

 LC_{50} (inhalation, male, 1h) > 10.5 mg/L air (sodium hypochlorite)

LD₅₀ (dermale, male/femelle) > 2000 mg/kg bw (Hypochlorite de sodium

12.5% CA)

Corrosion/irritation

cutanée

Peut provoquer une irritation de la peau

Lésions

oculaires/irritation

Peut provoquer une irritation oculaire

Sensibilisation Non considéré comme un agent sensibilisant

Mutagénicité Non considéré comme un agent mutagène

Cancérogénicité Non cancérigène

Toxicité pour la reproduction

Non considéré toxique pour la fertilité ou le développement

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique Non disponible

Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition Risque d'irritation de la peau en cas de contact prolongé

cibles – exposition répétée

Danger par aspiration Non disponible

Autres informations Non disponible

12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

12.1. Toxicité Daphnia magna CE₅₀, 48h : 1.1 mg/l mélange à 5% hypochlorite de sodium

(méthode OCDE 202)

Composant principal:

Poissons CL₅₀, 96h (selon les espèces): 0.01 – 0.1 mg/l de chlore actif

Daphnia Magna CE_{50} , 48h : 0.141 mg/l de chlore actif Cérodaphnia CE_{50} , 48h : 0.035 mg/l de chlore actif

12.2. Persistance et dégradabilité

Non persistant. Subsiste peu de temps dans l'environnement.

Les produits de dégradation sont essentiellement du chlorure de sodium et

de l'oxygène.



Version 6 Date de révision : 23/03/2015 Page 9 / 12

Conformément au règlement REACH (CE) N° 1907/2006

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Non bioaccumulable

12.4. Mobilité dans le

sol

Substance très mobile dans le sol

12.5. Résultats des évaluations PBT et

vPvB

Non classé comme PBT ou vPvB

12.6. Autres effets

néfastes

Non disponible

13. CONSIDERATIONS RELATIVES A L'ELIMINATION

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Produit : Diluer avec de l'eau. Neutraliser l'eau contaminée avec une solution de thiosulfate de sodium. Récupérer les eaux usées pour un traitement ultérieur.

Ne pas déverser directement dans le milieu naturel (eaux de surface ou sol) ou dans les égouts. En utilisation normale, aucun effet sur les stations de traitements des eaux collectives.

Emballage : Nettoyer le récipient avec de l'eau. Eliminer l'emballage vide conformément aux prescriptions du règlement municipal d'élimination des déchets. Récupérer les eaux usées pour un traitement ultérieur.

Ne pas déverser directement dans le milieu naturel (eaux de surface ou sol) ou dans les égouts. En utilisation normale, aucun effet sur les stations de traitement des eaux collectives.

13.2. Codes déchet Non disponible

14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

	Transport terrestre (ADR/RID)	Transport fluvial (ADN)	Transport maritime (IMDG)	Transport aérien (ICAO-TI / IATA- DGR)		
14.1. Numéro	1791					
ONU	1791					
14.2. Nom			Hypochlorite solution			
d'expédition des	Hypochlorite	e en solution				
Nations Unies						
14.3. Classe de	8					
danger	0					
14.4. Groupe	III					



Version 6
Date de révision :
23/03/2015
Page 10 / 12

Conformément au règlement REACH (CE) N° 1907/2006

d'amballaga				1	
d'emballage				I	
14.5. Danger pour l'environnement	O	ui	Marine Polluant: Yes (P)	Oui	
14.6. Classification	1791 Hypochlorite	e en solution, 8, III	1791 Hypochlorite solution, 8, III		
14.7. Code de classification	С9		-		
14.8. Etiquette	8 + + +				
14.9. Quantités limitées (LQ)	Quantités l emballage individue caisse prés	Hypochlorite <16% Passenger Aircraft instruction: 852 Ltd quantity max Qty/Pkg: 5 I Cargo Aircraft instruction: 856 Ltd quantity max Qty/Pkg: 60 I			
14.10. Informations additionnelles	Code tunnel E	-	EMS number : F-A, S-B	-	

14.11. Précautions particulières à prendre par l'utilisateurNon disponible

14.12. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC Non disponible

15. INFORMATIONS REGLEMENTAIRES

15.1. Directive 96/82/CE sur SEVESO

Réglementations/ Règlement (UE) n° 528/2012 sur les biocides Règlement (UE) n° 648/2004 sur les détergents

particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

15.2. Évaluation de la Une évaluation de la sécurité chimique a été effectuée pour cette securité chimique substance.

16. AUTRES INFORMATIONS



Version 6 Date de révision : 23/03/2015 Page 11 / 12

Conformément au règlement REACH (CE) N° 1907/2006

16.1. Indications sur la révision

Révision le 19/02/2014:

Mise à jour de la classification et des sections relatives conformément au règlement 453/2010 et 1272/2007

16.2. Signification des abréviations et acronymes utilisés

ADN/ADNR: Règlement concernant le transport de substances dangereuses dans des barges sur les voies navigables.

ADR/RID: Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par route / Règlement concernant le transport international des marchandises dangereuses par chemin de fer.

AOX: Halogène Organique Adsorbable

N° CAS: Numéro du Chemical Abstract Service CLP: Classification, étiquetage et emballage

COV: Composés Organiques Volatils

DSD: Directive sur les substances dangereuses

DPD: Directive Préparation Dangereuses N° EC: Numéro Commission européenne

EPI : Equipements de Protection Individuelle IATA: International Air Transport Association

IMDG: Code maritime international des marchandises dangereuses

PBT: substances persistantes, bioaccumulables, toxiques

N°ONU: Nombre des Nations Unies

UVCB: Substances de composition inconnue ou variable, produits de réaction complexes ou matières

biologiques

VME : Valeur moyenne d'exposition

VLE: Valeur limite d'exposition

vPvB: très persistantes et très bioaccumulables

16.3. Références bibliographiques et sources de données

Dossier d'enregistrement REACH du Sodium Hypochlorite CAS 7681-52-9, disséminé sur le site d'ECHA: http://apps.echa.europa.eu/registered/data/dossiers/DISS-9ebc257c-cef7-6dc4-e044-00144f67d031.html#L-f314b908-d07b-40bf-944b-d573508362e7

16.4. Méthodes d'évaluation de la classification pour les mélanges

Non applicable

16.5. Liste des phrases R, mentions de danger, phrases de sécurité et/ou conseils de prudence

Phrases R: -



Version 6
Date de révision :
23/03/2015
Page 12 / 12

Conformément au règlement REACH (CE) N° 1907/2006

Phrases H:-

16.6. Conseils relatifs à toute formation appropriée destinées aux travailleurs Aucun

Les informations contenues dans cette fiche de donnée de sécurité sont conçues comme une caractérisation du produit afin de fournir des orientations pertinentes pour les questions de sécurité. Toutefois, cette fiche signalétique a été issue de la composition fournie par le fournisseur. Par conséquent, le présent document ne fournit aucune garantie, explicite ou implicite, concernant les propriétés du produit.

Cette FDS est conforme aux réglementations européennes actuelles applicables à sa date de rédaction. Ce document ne donne aucune garantie après sa date d'édition.